

CHECK-LIST DE SORTIE D'HOSPITALISATION SUPÉRIEURE À 24 HEURES

Service :

Patient :

Responsable de la check-list :

Repérage et évaluation de la complexité	Oui	Non	N/A
1. Le repérage du risque de réhospitalisation a été réalisé.			
2. Une évaluation sociale a été réalisée afin de proposer au patient le mode de sortie.			

Information du patient	Oui	Non	N/A
3. Le patient ⁽¹⁾ a été associé au projet de sortie.			
4. Les ordonnances de sortie ont été remises et expliquées au patient ⁽¹⁾ .			
5. Le patient ⁽¹⁾ a reçu une information ou une éducation afin de lui permettre d'assurer ses soins, sa surveillance et de contacter la personne appropriée en cas de problème. La compréhension par le patient ⁽¹⁾ de ses traitements a été vérifiée.			
6. Les rendez-vous ultérieurs sont communiqués au patient ⁽¹⁾ , en précisant s'ils sont pris ou à prendre par le patient ⁽¹⁾ .			
7. Si la rédaction de directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance ont été jugées nécessaires, cette information est transmise au médecin traitant.			

1. Patient, ou le cas échéant son entourage (référént...) ou son représentant légal.

2. Le terme « professionnels de santé » regroupe les professions médicales réglementées par le Code de la santé : médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, et les professions paramédicales : auxiliaire médical ou autre professionnel de santé désigné par le patient.

Contacts et continuité	Oui	Non	N/A
8. Dès l'entrée du patient, le médecin traitant et les autres professionnels de santé ⁽²⁾ du domicile ou du service d'amont ont été contactés.			
9. Le médecin traitant et les autres professionnels de santé ⁽²⁾ du domicile ou du service d'aval ont été prévenus de la sortie du patient.			
10. Le pharmacien d'officine ou du service d'aval a été contacté avant la sortie, afin d'assurer la disponibilité des traitements et dispositifs médicaux.			
11. Les services d'aide à la personne utiles au patient ont été contactés.			
12. Un document de sortie est remis au patient ⁽¹⁾ le jour de la sortie et adressé au médecin traitant et aux autres professionnels de santé ⁽²⁾ du domicile ou de la structure d'aval.			
13. Une alerte a été programmée pour assurer la transmission au médecin traitant des résultats des examens en attente au moment de la sortie.			
14. Une fiche de liaison paramédicale est transmise aux professionnels de santé ⁽²⁾ concernés par des soins spécifiques.			
15. Un « assistant parcours », coordinateur d'un réseau de santé ou d'une plate-forme d'appui, a été contacté pour assurer la transition.			
16. Une visite ou une consultation du médecin traitant a été organisée après la sortie (selon le besoin).			

Logistique	Oui	Non	N/A
17. Les documents et traitements médicaux ainsi que les objets personnels sont restitués au patient ⁽¹⁾ .			
18. La date et l'heure de sortie sont compatibles avec l'accueil du patient à domicile ou en structure de suite. Le transport adapté a été prévu.			